

## INDEX DE L'EGALITE FEMMES/HOMMES

Depuis la **loi Avenir Professionnel**, l'égalité salariale à poste équivalent entre les femmes et les hommes en entreprise fait l'objet d'une **obligation de résultats** et non plus simplement d'une obligation de moyens.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, la CACG publie tous les ans son index égalité femmes/hommes basé sur 4 indicateurs, aboutissant à une note sur 100 points :

**1er indicateur :** Ecart de rémunération ;

**2ème indicateur :** Ecarts d'augmentations individuelles ;

**3ème indicateur :** Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité ;

**4ème indicateur :** Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.

### Index de l'égalité femmes/hommes 2021

Indicateurs	Poids	Score	note
Ecart de rémunération	40%	de 0 à 40 points	39
Ecarts d'augmentations individuelles	35%	de 0 à 35 points	25
Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité	15%	de 0 ou 15 points	15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10%	de 0 à 10 points	5

La note obtenue pour l'année 2021 est de **84 sur 100 points** avec **2 indicateurs favorables aux Femmes :**

- ▶ L'indicateur « Ecart de rémunération » qui obtient la note de **39 sur 40** avec un écart en faveur des Femmes de 0.1% ;
- ▶ L'indicateur « Ecarts d'augmentations individuelles » qui obtient la note de **25 sur 35** avec un écart favorable aux Femmes de 4,1%